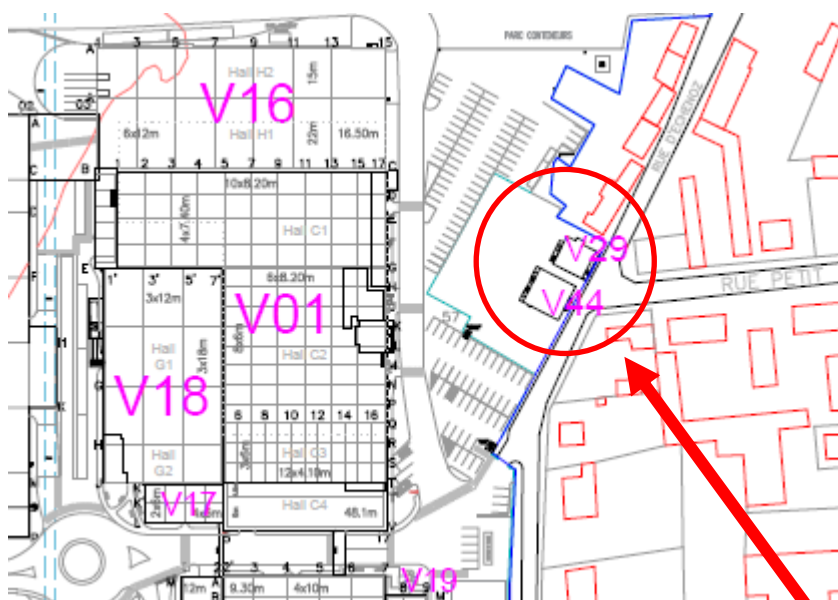


DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES

Les bâtiments à détruire sont situés au 14 et 16 rue D'Echenoz



Bâtiments concernés V44 et V29
(parcelles 143 et 144)





Ces bâtiments abritaient le comité d'entreprise et ne sont plus utilisés aujourd'hui.

Le projet consiste en la destruction de ces bâtiments afin de libérer de la surface tertiaire au profit de surface de stockage. Les surfaces tertiaires ont été optimisées et regroupées notamment sur la partie nord du site, ces bâtiments n'ont donc plus d'utilité et leur destruction permettra également de réduire notre consommation énergétique.

Les travaux seront réalisés après accord de l'administration et pendant la période autorisée vis-à-vis de la présence d'espèces protégées.

L'entreprise qui interviendra sera informée de la présence d'espèces protégées et nous ferons intervenir un écologue si cela s'avère nécessaire

Toutefois, au vu de la présence importante d'espèces protégées au niveau du bâtiment V29, il a été décidé de conserver ce bâtiment et de se limiter à la destruction du V44